

NEUVILLE GYM

Complexe sportif Marie Paradis

10, avenue de l'Europe 69250 Neuville s/Saône

neuvillegym@gmail.com | www.neuvillegym.com



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Saison 2026 / 2027

Adopté le 3 juin 2015 — Mis à jour le 11 juin 2026

ARTICLE 1 : MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour valider son inscription et être autorisé à pratiquer au sein du club, le gymnaste ou sa famille doit obligatoirement, lors des journées d'inscriptions :

Cotisation annuelle

- **Licence FFGym*** : 60€ ; obligatoire pour tous, somme délivrée à la Fédération Française de Gymnastique lors de son obtention.
- **Adhésion club** : 20€ pour les licenciés 25/26 et 30€ pour les nouveaux ; financement matériel, projets et événements.
- **Cours** : entre 120€ et 420€ selon la discipline et le nombre d'entraînements hebdomadaires, de septembre à juin, hors vacances scolaires et jours fériés.

Moyens de paiement acceptés

- CB via Helloasso (en 1 ou plusieurs fois)
- Chèques bancaires (entre 2 et 6 fois sans frais — aucun chèque unique accepté, règlement CB obligatoire dans ce cas)
- Espèces (appoint obligatoire)
- Chèques vacances ANCV papier ou connect (frais d'envoi et de gestion pris en charge par le club)

Formalités

- Avoir pris connaissance du règlement intérieur (disponible sur le site, en bas de la rubrique « Saison 2026/2027 »).
- Remplir le formulaire d'inscription en ligne (disponible sur le site).

Certificat médical / Questionnaire de santé

- **Adhérents loisirs + compétiteurs hors secteur performance** : remplir le questionnaire de santé FFGym à la rentrée.
Réponses toutes « NON » : attestation suffisante.
Réponse « OUI » à une question : certificat médical de non-contre-indication datant de moins de 3 mois.
- **Compétiteurs performance / élite** : certificat médical de non-contre-indication avec la mention « en compétition », datant de moins de 3 mois.

ARTICLE 2 : DÉBUT ET FIN DES COURS

- **Stage de reprise du 24 au 28 août 2026** : réservé aux compétiteurs sur inscription uniquement.
- **Début des cours** : lundi 31 août 2026 pour les compétiteurs — lundi 7 septembre 2026 pour les loisirs.
- **Fin des cours pour tous** : le 3 juillet 2027 (à reconfirmer en cours de saison).

Jours fériés : tous les cours sont annulés le 11 novembre 2026, 29 mars, 1er, 6, 7, 8 et 17 mai 2027.

- **Secteur compétition** : entraînements maintenus pendant les vacances scolaires (inclus dans le tarif annuel).
- **Secteurs petite enfance, loisir, forme gym santé** : pas d'entraînement pendant les vacances scolaires ; des stages payants sont proposés.

ARTICLE 3 : PRIX DES COTISATIONS ET RÉDUCTIONS

L'ensemble des cotisations figure sur le site internet et le formulaire d'inscription en ligne.

Réductions

- **Réduction familiale (même foyer fiscal)** : -10€ sur chaque cotisation
- **Pass'Région** : -30€, sur présentation du numéro de carte et code personnel
- **Pass'Sport** : -70€, sur présentation du code
- **Chèque accès loisirs (commune de Neuville s/Saône)** : % sur la part des cours, sur présentation du chèque
- **Remise habitants Neuville / QF < 1 200€** : -5% environ sur la part cours (voir tarifs sur le site), sur présentation d'un justificatif de domicile de moins d'un mois et/ou attestation CAF de moins d'un mois

Encaissement des chèques

- **Secteur compétition** : premier chèque encaissé en septembre
- **Secteurs petite enfance, loisir et forme gym santé** : premier chèque encaissé en octobre

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

FORFAIT NON REMBOURSABLE

La cotisation comprend un forfait de 80€ (adhérents 25/26) ou 90€ (nouveaux adhérents), correspondant à la licence FFGym et à l'adhésion club. Ce forfait est systématiquement conservé par le club, quelles que soient les circonstances.

Cours d'essai

Les deux premiers cours constituent des cours d'essai pour tout nouveau gymnaste. Le membre ou sa famille dispose d'un délai de **48 heures suivant le deuxième cours** pour notifier par écrit son souhait de poursuivre, ou non. Passé ce délai, et en l'absence de contre-indication médicale, l'engagement devient total et aucun remboursement ne pourra être accordé.

Conditions de remboursement partiel

Le remboursement partiel de la cotisation n'est accepté que sur **justificatif médical**, et uniquement pour des blessures survenues :

- lors d'une **compétition officielle FFGym**
- ou lors d'un **entraînement au sein du club**.

Toute blessure survenue en dehors d'une compétition officielle FFGym ou d'un entraînement au sein du club (notamment toute blessure extérieure, sport pratiqué ailleurs ou accident de la vie courante) ne donnera lieu à aucun remboursement, partiel ou total, de la cotisation.

ARTICLE 5 : RÉUNIONS D'INFORMATION

Des réunions d'information avec les entraîneurs seront proposées aux familles en début de saison. L'assemblée générale est un moment privilégié pour connaître le fonctionnement et les projets du club, et poser toutes vos questions.

ARTICLE 6 : HORAIRES, ACCÈS AU GYMNASSE ET COMPORTEMENT

Les gymnastes — Entraînements

- Les gymnastes doivent arriver à l'heure afin de ne pas perturber les cours.
- L'accès à l'aire d'entraînement est strictement interdit en l'absence de l'entraîneur.
- Aucun gymnaste n'est autorisé à entrer sur l'aire d'entraînement en chaussures de ville.
- Il est recommandé de ne pas apporter d'objets de valeur. Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Les gymnastes — Tenue

- Cheveux longs attachés, vêtements de sport près du corps (justaucorps, short, legging...), sans bijoux.
- Aucun gymnaste ne doit s'entraîner avec sa tenue de compétition.
- Les gymnastes sont tenus de respecter les consignes de leur entraîneur, sous peine d'exclusion de la séance, voire du club en cas de récidive.
- Tout propos déplacé fera l'objet d'un avertissement, et si récidive, d'une sanction.

Les familles

- Les parents doivent avertir par e-mail l'entraîneur en cas d'absence de l'enfant.
- Les familles peuvent assister aux séances depuis les gradins, sans accès à l'aire d'entraînement.
- Les parents accompagnent leur(s) enfant(s) jusqu'à la salle et s'assurent de la présence de l'entraîneur. Ils viennent les récupérer dans cette même salle, sauf autorisation de sortie seule accordée sur le formulaire.
- Tout stationnement hors parkings est interdit. Il est impératif de ne pas gêner l'accès aux véhicules de secours.
- Les parents ne doivent en aucun cas intervenir durant les cours, dénigrer les méthodes pédagogiques ou critiquer d'autres gymnastes ou familles.
- Pour tout problème, un rendez-vous peut être demandé à l'entraîneur hors séance, ou au dirigeant par e-mail.

Sanctions disciplinaires

En cas de conflit grave, des sanctions peuvent être prononcées par le bureau ou le conseil d'administration. La procédure suivante est applicable :

- **1^{ère} étape** : notification écrite adressée à l'adhérent ou à sa famille, précisant les faits reprochés.
- **2^{ème} étape** : délai de réponse de **15 jours calendaires** accordé à l'adhérent pour présenter ses observations écrites.
- **3^{ème} étape** : décision du bureau ou du conseil d'administration, notifiée par écrit, pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive sans remboursement de cotisation.

ARTICLE 7 : PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS

Un calendrier est présenté en début de saison. L'inscription en filière compétition implique l'engagement du gymnaste sur toutes les dates et le palmarès.

En cas d'impossibilité pour raison personnelle, les parents informent l'entraîneur au moins **un mois à l'avance**. Passé ce délai, les frais d'engagement seront réclamés (montant communiqué en début de saison par l'entraîneur). Seul le désistement tardif pour raison médicale est accepté sur justificatif.

Les gymnastes portent obligatoirement la tenue du club lors des compétitions (achat ou location, conditions communiquées en début de saison).

ARTICLE 8 : RÈGLES DES DÉPLACEMENTS EN COMPÉTITION

Ces règles s'appliquent à tous les gymnastes GAM, GAF ou GAC en compétition individuelle ou par équipe.

- **Jusqu'en région** : repas, transports et hébergements à la charge des familles. Si hébergement nécessaire la veille (décision du club), le club prend en charge l'hébergement du gymnaste.
- **En finale** : transport et hébergement du gymnaste pris en charge par le club selon organisation définie par le club. Repas à la charge des familles.
- **Club supporter** : tout parent peut adhérer au club supporter (coût : licence gym uniquement), bénéficier de tarifs réduits à l'entrée des compétitions et covoiturer des gymnastes. Une attestation de réduction fiscale peut être délivrée en cas de renonciation aux frais de déplacement.

ARTICLE 9 : GALA ET MANIFESTATIONS DU CLUB

Les gymnastes et leurs familles sont invités à participer au gala annuel et à toutes les actions visant à promouvoir le club et assurer sa pérennité financière.

ARTICLE 10 : RESPECT DU MATÉRIEL

La mairie de Neuville s/Saône met à disposition le gymnase Marie Paradis. Un respect total des matériels et des locaux est exigé de tous (entraîneurs, gymnastes, familles).

Il peut arriver que la mairie utilise les salles pour d'autres manifestations, entraînant l'annulation de cours. Ces événements, limités à **3 séances maximum par saison**, ne donneront lieu ni à remboursement ni à rattrapage. Au-delà de cette limite, le club s'engage à examiner les modalités de compensation.

ARTICLE 11 : MUTATIONS DE LICENCE

Les mutations (changements de club) sont possibles entre le 1er juin et le 30 septembre. Les imprimés du Comité départemental sont disponibles à partir du 1er juin au secrétariat de l'association.

ARTICLE 12 : PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016 et à la loi Informatique et Libertés, NEUVILLE GYM collecte et traite des données personnelles dans le cadre de la gestion des adhésions (nom, prénom, date de naissance, adresse, coordonnées, informations médicales).

- **Finalités** : gestion des adhésions, organisation des compétitions, communication interne au club.
- **Durée de conservation** : les données sont conservées pendant la durée de l'adhésion et 3 ans après le dernier contact.
- **Droits des membres** : accès, rectification, suppression et opposition sur simple demande écrite à : neuvillegym@gmail.com.
- Les données ne sont pas cédées à des tiers, sauf obligations légales ou transmission à la FFGym dans le cadre de la prise de licence.

ARTICLE 13 : DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre de ses activités (gala, compétitions, entraînements, événements), Neuville Gym est susceptible de prendre des photographies ou vidéos des participants.

L'utilisation de ces supports (site internet, réseaux sociaux, supports de communication du club) est soumise à l'accord exprès des personnes concernées, ou de leurs représentants légaux pour les mineurs, recueilli via le formulaire d'inscription.

Tout refus ou retrait du consentement doit être notifié par écrit à : neuvillegym@gmail.com. Le club s'engage à supprimer les images concernées dans un délai de 30 jours.

Fait à Neuville s/Saône, le 11/06/2026

Le Président(e) de NEUVILLE GYM

Signature :

NEUVILLE GYM
Complexe sportif de la Tête Noire
10 avenue de l'Europe
69250 Neuville sur Saône
Tél. : 09 54 30 81 96
E-mail : neuvillegym@gmail.com

